



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**Collège
Jules-FERRY**

8 rue Jules Renard
53100 MAYENNE
Téléphone
02.43.30.19.30
Mèl

ce.0530078x@ac-nantes.fr

Mayenne, le 3 février 2020

Le Principal

Aux

Responsables légaux des élèves de 3^{ème}

Objet : Orientation dématérialisée des élèves de 3^{ème}

Madame, Monsieur,

A partir de cette année, les demandes d'orientation et d'affectation devront être faites par les téléservices.

Nous vous remercions donc de bien vouloir vérifier que vous avez vos codes et que vous avez bien accès aux téléservices.

Attention, les demandes d'orientation ne pourront être faites qu'à partir d'un compte « Parent », le compte « Elève » ne donnant accès qu'à la consultation et pas à la modification des vœux.

Pour effectuer la vérification de vos comptes et déclarer vos vœux, rendez-vous sur le portail e-lyco de l'établissement puis choisissez le menu « Téléservices » ou connectez-vous directement sur le portail des téléservices : <https://teleservices.ac-nantes.fr>.

La saisie des vœux se fera en 2 phases : une phase de vœux provisoires et une phase de vœux définitifs.

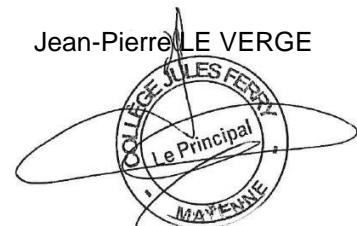
Vous pourrez déclarer vos vœux provisoires **jusqu'au vendredi 6 mars 2020**. Le calendrier de la phase définitive vous sera communiqué ultérieurement.

Vous trouverez ci-joint la démarche à suivre.

Si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à solliciter l'établissement.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Pierre LE VERGE



**Collège
Jules-FERRY**

8 rue Jules Renard
53100 MAYENNE

Téléphone
02.43.30.19.30

Fax
02.43.30.19.31

Mèl

ce.0530078x@ac-nantes.fr

Déclaration des vœux d'orientation post-3^{ème} Pas-à-pas

1- Connexion à Scolarité services

La connexion s'établit avec votre compte E-lyco.

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un compte ATEN **responsable**, qui permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut effectuer les saisies.

La connexion avec un compte ATEN élève permet uniquement la consultation des saisies.



2- Choix du menu « Téléservices »



3- Choix de l'onglet

Après la connexion, choisir « Orientation » parmi les services proposés à gauche de l'écran.

SCOLARITÉ SERVICES



4- Saisie des vœux

Le représentant légal saisit ses vœux dans l'ordre de préférence. Il peut en saisir jusqu'à 3. Les intentions peuvent être reclassées à l'aide des boutons sur la droite.

ORIENTATION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

ANNULER

VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

5- Saisie d'un vœu en 2nde professionnelle

Si vous effectuez un vœu en 2nde professionnelle, deux lignes vont s'ajouter :

- une ligne sur laquelle vous pourrez préciser la formation demandée
- une ligne où vous pourrez choisir le statut de la formation (scolaire ou apprenti)

ORIENTATION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER

VALIDER

6- Saisie d'un vœu en CAP

Si vous effectuez un vœu en 1^{ère} année de CAP, deux lignes vont s'ajouter :

- une ligne sur laquelle vous pourrez préciser la formation demandée
- une ligne où vous pourrez choisir le statut de la formation (scolaire ou apprenti). En cas de doute, il est possible de cocher les deux statuts.

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 [↓] [↑] [✕]

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

7- Validation des intentions provisoires

Lorsque tous vos vœux sont saisis, n'oubliez pas de valider.

Un récapitulatif s'affiche alors qui vous sera également envoyé par mail.

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation : Pâtisserie

Intention 3 : 1re année de CAP
Métier ou formation : Boulangerie

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.



Seul le représentant légal qui a effectué la saisie peut modifier les vœux. Les intentions saisies sont en lecture seuls par le second parent et l'élève.

Les vœux pourront être modifiés jusqu'à la date de fermeture du téléservice, soit le **vendredi 6 mars 2020**.